

# Le CDH veut un contrôle des visas humanitaires par le Parlement

■ Le député Georges Dallemagne va déposer une proposition de loi pour réviser la loi sur les étrangers.

L'affaire des visas humanitaires a souligné, une fois de plus, le manque de transparence qui règne autour de leur octroi. La Libre l'écrivait déjà en 2016, alors qu'une famille syrienne originaire d'Alep tentait d'obtenir un de ces précieux sésames à l'ambassade de Beyrouth : un visa humanitaire est une faveur et non un droit. Ainsi, en l'absence de critères définis, on ignore pourquoi telle personne obtient un visa et pas telle autre. Deux ans plus tard, la situation n'est guère plus claire.

## Une souplesse nécessaire

Au vu des récentes révélations sur les procédures d'octroi des visas humanitaires du cabinet de l'ex-secrétaire d'Etat à la Migration Theo Francken (N-VA) et l'intervention d'intermédiaires, le député Georges Dallemagne (CDH) a préparé une proposition de loi visant à modifier la loi de 1980 sur les étrangers. Objectif : instaurer plus de transparence dans l'attribution des visas humanitaires. Pourquoi maintenant, alors que le CDH (notamment dans son "livre blanc" sur l'asile et l'immigration) avait déjà pointé du doigt "la pratique belge qui reste floue, opaque et arbitraire" ? "Nous avons déjà posé des questions sur les visas au gouvernement mais nous ne savions pas que la situation était si problématique. Aujourd'hui, il est urgent de faire la clarté sur la façon dont on les délivre", rétorque Georges Dallemagne.

Attention, cette proposition de loi ne veut pas couler des critères d'octroi dans le marbre. "Le but des visas humanitaires est de répondre à des cas d'urgence et de façon exceptionnelle. La détresse peut se présenter sous différentes formes qu'il est difficile et périlleux de cadrer dans une loi. Imaginez qu'une personne soit dans une situation extrêmement dangereuse mais que celle-ci n'est pas prévue par la loi... Il faut donc garder une certaine souplesse et éviter de bureaucratiser les critères de délivrance", décrit le député.

## Éviter l'arbitraire et rendre des comptes

Son idée est de réclamer un rapport annuel très détaillé au ministre compétent. Ce rapport devrait être présenté à la Chambre afin de permettre aux parlementaires de jouer leur rôle de contrôle de l'exécutif. Il contiendrait le nombre de demandes de visas humanitaires introduites, le nombre de visas délivrés et refusés, la nationalité et le lieu d'origine des bénéficiaires, les coordonnées des organisations et des personnes intervenues dans la procédure (notamment comme intermédiaire), leur rémunération (si échange d'argent il y a) et la procédure de sélection (programme de réinstallation européen, opération de sauvetage, demandes aux ambassades, etc.). Le but étant que le ministre compétent doive donc systématiquement se demander s'il sera en mesure de justifier ses choix discrétionnaires devant la Chambre. "À la lumière des récents événements, on voit bien qu'il faut éviter l'arbitraire et pouvoir rendre des comptes", résume Georges Dallemagne. Dans sa proposition, le député fixe la date d'entrée en vigueur de la loi à mai 2019 pour un premier rapport à la Chambre en avril 2020.

Sarah Freres

## Theo Francken sera entendu au Parlement, mais quand ?

**Timing.** La commission de l'Intérieur de la Chambre s'est réunie mercredi... pour ne rien décider. Ou, en tout cas, pas grand-chose si ce n'est un vague timing. Ce que l'on sait, c'est que les députés procéderont par étapes dans leurs auditions relatives au dossier des visas humanitaires accordés à des chrétiens syriens. La commission entendra d'abord les acteurs administratifs. Le tour des politiques viendra ensuite mais à un moment qui demeure indéterminé. La semaine prochaine, la commission procédera à l'audition des représentants de l'Office des étrangers, du centre fédéral pour les migrations Myria et, vraisemblablement, du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

**Le cas Francken.** Une note sera demandée aux services de la Chambre sur le cadre dans lequel Theo Francken (N-VA), député et ex-secrétaire d'Etat à l'Asile, pourra être entendu puisqu'une instruction judiciaire est en cours. La commission entendra ensuite les responsables politiques, à commencer par la successeur du nationaliste flamand, la ministre Maggie De Block (Open VLD). La date du 5 février est avancée. Quand viendra le tour de M. Francken ? Le point n'a pas été tranché... Le député a fait savoir au président de la commission, Brecht Vermeulen (N-VA), qu'il était prêt à venir mais, en accord avec son avocat, il ne s'exprimera pas sur les éléments qui font l'objet d'une instruction.

**Le MR et la N-VA temporisent.** L'ex-majorité fédérale semble vouloir se hâter lentement. "Si on veut faire du bon travail, il faut se donner le temps de le faire", a souligné Philippe Pivin (MR) qui avait manifestement comme mission de temporiser. Écolo et le CDH ont d'ores et déjà déposé une proposition visant à instituer une commission d'enquête. Le PS est sur la même longueur d'ondes. "Ça n'a pas de sens. On est à quelques mois de la fin de la législature", a répliqué Brecht Vermeulen. L'attitude du N-VA a agacé l'opposition qui a dénoncé à plusieurs reprises le caractère partisan des interventions du président de la commission. (avec Belga)